



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 3 AVRIL 2019 RAPPORT FINANCIER ANNEE 2018

Le compte d'exploitation montre un déficit de € 1 343 pour l'exercice 2018.

Dépenses

Nos dépenses de fonctionnement évoluent de la façon suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses €	1 112	1 509	2 611	2 750	2 205

En 2018 la seule dépense exceptionnelle a été l'achat de 34 casiers livrés le 12 avril. Le coût de € 6 318 TTC a été entièrement pris en charge par le budget d'investissement des 5 conseils de quartier du 11^{ème}.

Ressources

Nos ressources évoluent de la façon suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	Jan-Aout 2018
Ressources €	173	6 981	835	276	862

En 2018, nous avons bénéficié de dons pour un montant de € 608 (Collecte du Bar Red House pour Thanksgiving 2017 et vente de gâteaux par classe de 5^{ème} du collège Charles Péguy).

Bilan 2018

La situation de notre trésorerie (caisse + compte courant + livret A) évolue de la façon suivante :

Année	2014	2015	2016	2017	2018
Trésorerie €	7 946	13 418	11 642	9 168	7 824

Notre situation de trésorerie n'est pas préoccupante comme expliqué dans le paragraphe budget 2019.

Budget 2019

Voir le tableau budget prévisionnel joint. La réinstallation dans nos locaux rénovés des Bains Douches Oberkampf occasionne un certain nombre de dépenses exceptionnelles.

Nous prévoyons pour 2019 un total de dépenses de € 36 729 et un total de recettes de € 48 087.

Les dépenses exceptionnelles correspondent à l'achat de 3 lave-linges et 6 sèche-linges (€ 26 122), l'achat de matériel et mobilier (€ 4 800), le déménagement des casiers (€ 783), l'inauguration/10 ans OMP (€ 500). Il faut y ajouter la redevance (€ 2 700) pour occupation du domaine public liée à l'organisation d'un vide-grenier les 18 et 19 mai 2019.

Notre projet lauréat au Budget Participatif 2018, servira à financer l'achat des lave-linges et sèche-linges. La fondation DELOITTE nous a accordé un don de € 1500 et de deux ordinateurs. A noter également un don privé généreux de € 600 reçu en janvier 2019. Notre demande de reconnaissance d'intérêt générale est effective à partir de fin mars 2019, nous permettant d'émettre des reçus fiscaux.

Enfin l'organisation du vide-grenier nous procurera une recette de € 8 700, soit € 6 000 net après déduction de la redevance.